



Secrétariat

ST/IC/1993/56
6 octobre 1993

CIRCULAIRE

Circulaire du Directeur du personnel

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : COMITE DU PERSONNEL DE L'ONU POUR L'AIDE AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE
TERRE EN INDE

1. Le tremblement de terre catastrophique qui a secoué la province centre-ouest de l'Inde a fait des milliers de morts. Plusieurs villages ont été entièrement détruits. Un grand nombre de personnes ont été grièvement blessées ou sont sans abri. Selon les articles de presse, les dépenses à engager pour l'apport immédiat de secours aux victimes et pour la reconstruction s'élèveront à des centaines de millions de dollars.
2. Avec l'approbation du Secrétaire général, le personnel de l'ONU a créé le Comité du personnel pour l'aide aux victimes du tremblement de terre en Inde afin d'organiser une collecte de fonds. M. N. Kakar (Programme des Nations Unies pour le développement) est Président du Comité, M. V. Krishnan (ONU) en est secrétaire et Mme C. Sultan (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) en est trésorière. Le Conseil du personnel de l'ONU a donné son aval à la collecte de fonds.
3. Le vendredi 15 octobre 1993, des contributions en espèces seront recueillies par des fonctionnaires habilités à agir au nom du Comité. Les fonds recueillis seront remis à un organisme de secours qui sera chargé de les distribuer.
4. Les contributions pourront également se faire par chèque établi à l'ordre du "UN Staff Committee for India" et adressé à la trésorière, Mme C. Sultan, bureau DH-48 C.
